

Ordonnance sur les installations de télécommunication (OIT)

Normes techniques pour les installations de télécommunication

Conformément à l'art. 31, al. 2, let. a de la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC)¹ et de l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 6 octobre 1997 sur les installations de télécommunication (OIT)², l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a désigné les normes techniques énumérées dans l'annexe comme posant en cas de respect une présomption de conformité aux exigences essentielles au sens de l'art. 3, al. 1, let. b ou al. 2, de l'OIT pour les installations de télécommunication. Il s'agit de normes européennes harmonisées qui ont été édictées soit par le Comité européen de normalisation (CEN), soit par le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), soit par l'Institut européen de standardisation des télécommunications (ETSI).

Les listes des titres des normes techniques désignées par l'OFCOM ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès du Centre suisse d'information pour les règles techniques (switec), Mühlebachstrasse 54, 8008 Zürich; téléphone: 01 254 54 54, fax: 01 254 54 74 et de protelecom, Laupenstrasse 18a, 3001 Berne, téléphone: 031 390 40 40, fax: 031 390 40 41.

24 avril 2001

Office fédéral de la communication:

Marc Furrer

¹ RS 784.10

² RS 784.101.2

Normes techniques posant une présomption de conformité à l'exigence essentielle de l'art. 3, al. 1, let. b, OIT

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
EN 300 279 v.1.2.1 (01-1999) <i>2001/C48/04</i>	30.4.2002
Télécommunications – Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les appareils, auxiliaires ou en réseau, de radio mobile privée (appareils en vocal analogique et vocal analogique/non-vocal combiné)	EN 301 489-05 (7-2000)
EN 300 279/A1:1997 <i>2001/C48/04</i>	30.4. 2002
Télécommunications – Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les appareils, auxiliaires ou en réseau, de radio mobile privée (appareils en vocal analogique et vocal analogique/non-vocal combiné)	EN 300 279: v.1.2.1 (01-1999)
EN 300 339:1998 (05-1998) <i>2001/C105/02</i>	
Télécommunications – CEM et spectre radioélectrique (ERM) – compatibilité électromagnétique (CEM) générale pour les équipements de communications radio	
EN 300 385:1999 (09-1999) <i>2001/C48/04</i>	30.4.2002
Compatibilité électromagnétique et spectre des fréquences radioélectriques (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour liaisons radio numériques fixes et équipements auxiliaires	EN 301 489-04 (7-2000)
EN 300 827:1998 (02-1998) <i>2001/C105/02</i>	
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM); Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour radio terrestre de communication interurbaine (TETRA) et équipement auxiliaire.	

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
<p>EN 300 828:1998 (02-1998) <i>2001/C105/02</i></p>	<p>30.11.2001</p>
<p>Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM);Emetteurs et récepteurs radiotéléphoniques pour le service mobile maritime fonctionnant dans les bandes VHF</p>	<p>EN 301 843-2:V1.1.1 (02-2001)</p>
<p>EN 300 829:1998 (02-1998) <i>2001/C105/02</i></p>	
<p>Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM);Compatibilité électromagnétique (CEM) pour stations terriennes mobiles maritimes (MMES) fonctionnant dans les bandes de 1,5/1,6 GHz assurant la transmission de données à bas débit (LBRDC) pour le système de détresse et de sécurité maritime mondial (GMDSS)</p>	
<p>EN 300 831:1998 (02-1998) <i>2001/C105/02</i></p>	<p>31.12.2002</p>
<p>Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM);Compatibilité électromagnétique (CEM) pour stations terriennes mobiles (MES) utilisées au sein de réseaux de communication personnels (S-PCN) fonctionnant dans les bandes de fréquence de 1,6/2,4 GHz et de 2 GHz</p>	<p>EN 300 831:1999 (09-1999)</p>
<p>EN 300 831:1999 (09-1999) <i>2001/C105/02</i></p>	<p>31.12.2002</p>
<p>Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM);Compatibilité électromagnétique (CEM) pour stations terriennes mobiles (MES) utilisées au sein de réseaux de communication personnels (S-PCN) fonctionnant dans les bandes de fréquence de 1,5/1,6/2,4 GHz et de 2 GHz</p>	<p>EN 301 489 v.1.1.1 (11-2000)</p>

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
EN 300 832:1998 (02-1998) <i>2001/C48/04</i>	31.12.2002
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM); Compatibilité électromagnétique (CEM) pour stations terriennes mobiles (MES) assurant la transmission de données à bas débit (LBRDC) utilisant des satellites en orbites terrestres basses (LEO) fonctionnant dans les bandes inférieures à 1 GHz	EN 301 489-20 V.1.1.1 (11-2000)
EN 301 011:1998 (09-1998) <i>2001/C105/02</i>	30.11.2001
Télécommunications – CEM et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique des récepteurs NAVTEX en bande étroite à impression directe fonctionnant dans le service maritime mobile	EN 301 843-4:V1.1.1 (02-2001)
EN 301 090:1998 (09-1998) <i>2001/C105/02</i>	
Télécommunications – CEM et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour récepteurs de veille en radiotéléphone maritime fonctionnant sur 2 182 kHz	
EN 301 489-01 v.1.2.1 (07-2000) <i>2001/C48/04</i>	
Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 1: Exigences techniques communes	
EN 301 489-02 (07-2000) <i>2001/C48/04</i>	
Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 2: Conditions particulières pour les équipements de radiomessagerie	

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
**Référence du document
de remplacement**

EN 301 489-03 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 3: Conditions particulières pour les appareils à faible portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences entre 9 kHz et 40 GHz

EN 301 489-04 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 4: Conditions particulières pour liaisons radio numériques fixes et équipements auxiliaires

EN 301 489-05 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 5: Conditions particulières pour les appareils radioélectriques mobiles terrestres privés (PMR) et les appareils auxiliaires (vocaux et/ou non vocaux)

EN 301 489-06 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 6: Conditions particulières pour les équipements du système de télécommunications numériques améliorées sans cordon (DECT)

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
**Référence du document
de remplacement**

EN 301 489-07 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 7: Conditions particulières pour les équipements radio mobiles et accessoires du système de télécommunications numériques cellulaire (GSM 900 MHz et DCS 1 800 MHz)

EN 301 489-08 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements et les services radio – Partie 8: Exigences spécifiques pour les stations de base GSM

EN 301 489-09 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 9: Conditions particulières pour les microphones sans fil et autres équipements radio (RF) pour des liaisons audio

EN 301 489-10 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements et les services radio – Partie 10: Exigences spécifiques pour les appareils téléphoniques sans cordon de première et de deuxième génération (CT1, CT1+ et CT2)

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document
de remplacement

EN 301 489-12 v.1.1.1 (11-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 12: Conditions particulières pour les microstations, les terminaux interactifs par satellite fonctionnant dans les bandes de fréquences entre 4 GHz et 30 GHz du service fixe par satellite (SFS)

EN 301 489-13 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 13: Conditions particulières pour les matériels de radio en bande de canaux banalisée et appareils auxiliaires (vocal et/ou non vocal)

EN 301 489-15 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 15: Conditions particulières pour les équipements de radio-amateurs disponibles dans le commerce

EN 301 489-16 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 16: Conditions particulières pour les équipements de communications de radio cellulaire analogiques – Mobiles et portables

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
**Référence du document
de remplacement**

EN 301 489-17 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements et les services radio – Partie 17: Exigences spécifiques pour les données en large bande et Hiperlan

EN 301 489-18 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements et les services radio – Partie 18: Exigences spécifiques pour le réseau radio transeuropéen (TETRA)

EN 301 489-19 v.1.1.1 (11-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 19: Conditions particulières pour les stations terriennes fonctionnant seulement en réception (ROMES) dans la bande de fréquences à 1,5 GHz pour la réception de données

EN 301 489-20 v.1.1.1 (11-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique pour les équipements de communication radio et services – Partie 20: Conditions particulières pour les stations terriennes mobiles (MES) du service mobile par satellite (SMS)

EN 301 489-22 v.1.1.1 (11-2000)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Norme de Compatibilité Electromagnétique (CEM) pour équipement de communication radio et services; Partie 22: conditions particulières pour équipement radio mobile et fixe aéronautique VHF basé au sol

Référence du document
Référence journal officiel CE
 Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 843-1 v.1.1.1 (02-2001)

2001/C105/02

CEM et spectre radioélectrique (ERM); Compatibilité Electromagnétique pour les équipements de communication radio maritime et services; Partie 1: exigences techniques communes

EN 301 843-2 v.1.1.1 (02-2001)

2001/C105/02

CEM et spectre radioélectrique (ERM); Compatibilité Electromagnétique pour les équipements de communication radio maritime et services; Partie 2: conditions particulières pour les radiotéléphones émetteurs et récepteurs

EN 301 843-4 v.1.1.1 (02-2001)

2001/C105/02

CEM et spectre radioélectrique (ERM); Compatibilité Electromagnétique pour les équipements de communication radio maritime et services; Partie 4: conditions particulières pour les récepteurs NAVTEX en bande étroite à impression directe fonctionnant dans le service maritime mobile

EN 55022:1994 (01-1994)

1.8.2001

2001/C105/02

Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbations radioélectriques produites par les appareils de traitement de l'information

EN 55022:1998 (01-1998)

EN 55022:1994 A1:1995 (01-1994)

1.8.2001

2001/C105/02

Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbations radioélectriques produites par les appareils de traitement de l'information

EN 55022:1998 (01-1998)

EN 55022:1994 A2:1997 (01-1994)

1.8.2001

2001/C105/02

Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbations radioélectriques produites par les appareils de traitement de l'information

EN 55022:1998 (01-1998)

Référence du document
Référence journal officiel CE
 Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 55022:1998 (01-1998)

2001/C105/02

Appareils de traitement de l'information – Caractéristiques des perturbations radioélectriques – Limites et méthodes de mesure

EN 55024:1998 (01-1998)

2001/C105/02

Appareils de traitement de l'information – Caractéristiques d'immunité – Limites et méthodes de mesure

EN 55065

-

Transmissions de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquence de 3kHz à 148,5 kHz

EN 61000-3-11:2000 (01-2000)

2001/C105/02

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-11: Limites – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension – Equipements ayant un courant appelé ≤ 75 A et soumis à un raccordement conditionnel

EN 61000-3-2:1995 (01-1995)

1.1.2004

2001/C105/02

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2: Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-2:1995 A1:1998 (01-1995)

EN 61000-3-2:1995 A1:1998 (01-1995)

1.1.2004

2001/C105/02

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2: Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-2:1995 A2:1998 (01-1995)

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
**Référence du document
de remplacement**

EN 61000-3-2:1995 A14:2000 (01-1995)

2001/C105/02

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2:
Limites – Limites pour les émissions de courant har-
monique (courant appelé par les appareils inférieur ou
égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-2:1995 A2:1998 (01-1995)

1.1.2004

2001/C105/02

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2:
Limites – Limites pour les émissions de courant har-
monique (courant appelé par les appareils inférieur ou
égal à 16 A par phase)

**EN 61000-3-2:1995
A14:2000 (01-1995)**

EN 61000-3-3:1995 (01-1995)

2001/C105/02

Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3:
Limites – Limitation des fluctuations de tension et du
flicker dans les réseaux basse tension pour les équipe-
ments ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16 A

ETS 300 279/A1:1997 (02-1997)

30.4. 2002

2001/C105/02

Équipement et systèmes radio (RES); Norme de compati-
bilité électromagnétique pour les appareils, auxiliaires ou
en réseau, de radio mobile privée (appareils en vocal
analogique et vocal analogique/non-vocal combiné).

**EN 300 279
V.1.2.1 (01-1999)**

ETS 300 329 (06-1997)

31.3. 2002

2001/C48/04

Équipement et systèmes radio (RES); Compatibilité élec-
tromagnétique (CEM) pour les équipements du système de
télécommunications numériques améliorées sans cordon
(DECT)

**EN 301 489-06
V.1.1.1 (9-2000)**

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
ETS 300 340/A1 (02-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.10.2003
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Compatibilité électromagnétique (CEM) pour les récepteurs de radioappel du système européen de radiomessagerie (ERMES)	EN 301 489-02 (7-2000)
ETS 300 342-1:1997 <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Télécommunications – CEM et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique (CEM) pour le système de télécommunications numériques cellulaire européen (GSM 900 MHz et DCS 1800 MHz) – Partie 1: Equipements radio mobiles et accessoires.	EN 301 489-07 v.1.1.1 (9-2000)
ETS 300 342-3 <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Télécommunications – CEM et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique (CEM) pour le système de télécommunications numériques cellulaire européen (GSM 900 MHz et DCS 1800 MHz) – Partie 3: Stations de base et équipements accessoires et réémetteurs correspondant aux exigences de la phase 2 du GSM	EN 301 489-08 v.1.1.1 (9-2000)
ETS 300 385/A1 :1997 <i>2001/C48/04</i>	31.12.2002
Equipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour liaisons radio numériques fixes et équipements auxiliaires à débit de données autour de 2 Mbit/s et au-delà	EN 301 489-04 (7-2000)
ETS 300 445/A1 (02-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour micro-phones sans cordon et appareils similaires de liaison auditive par fréquence radioélectrique (FR)	EN 301 489-09 V.1.1.1 (9-2000)

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
ETS 300 446 (03-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme EN 301 489-10 de compatibilité électromagnétique (CEM) pour appareils (9-2000) de téléphone sans cordon de la deuxième génération (CT2) fonctionnant dans les bandes de fréquence 864,1 MHz à 868,1 MHz et pouvant accéder aux réseaux publics	
ETS 300 447 (02-1997) <i>2001/C48/04</i>	
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour émetteurs de radiodiffusion FM en VHF	
ETS 300 673 (02-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.5.2002
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme EN 301 489-12 de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements de microstations (VSAT) à 4/6 GHz et 11/12/14 GHz et les équipements de stations terriennes transportables de reportage d'actualités par satellite (SNG) à 11/12/13/14 GHz	
ETS 300 680-1 (03-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme EN 301 489-13 de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements de microstations (VSAT) à 4/6 GHz et 11/12/14 GHz et les équipements de stations terriennes transportables de reportage d'actualités par satellite (SNG) à 11/12/13/14 GHz	
ETS 300 680-2:1997 (03-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme EN 301 489-13 de compatibilité électromagnétique (CEM) pour matériels V.1.1.1 (9-2000) de radio en bande de canaux banalisée et appareils auxiliaires (vocal et/ou non vocal) – Partie 2: Double bande latérale (DBL) et/ou bande latérale unique (BLU)	

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
ETS 300 682:1997 (06-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.10.2003
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements de systèmes de recherche sur site	EN 301 489-02 (7-2000)
ETS 300 683:1997 (06-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.10.2003
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les appareils à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences entre 9 kHz et 25 GHz	EN 301 489-03 (7-2000)
ETS 300 684:1997 (12-1996) <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Équipements et systèmes radioélectriques (RES) – Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements de radioamateurs disponibles dans le commerce	EN 301 489-15 (9-2000)
ETS 300 717:1998 (04-1998) <i>2001/C48/04</i>	31.3.2002
Télécommunications – Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements de communications de radio cellulaire analogiques – Mobiles et portables	EN 301 489-16 V.1.1.1 (9-2000)
ETS 300 741:1998 (01-1998) <i>2001/C48/04</i>	31.10.2003
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour équipement d'appel de personnes desservant des zones étendues	EN 301 489-02 (7-2000)
ETS 300 826 (10-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.5.2002
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique pour systèmes de transmission à large bande de 2,4 GHz et équipement de réseau local radio à haute performance (Hiperlan)	EN 301 489-17 V.1.1.1 (9-2000)

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
ETS 300 827 :1998 <i>2001/C48/04</i>	31.5.2002
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM); Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour radio terrestre de communication interurbaine (TETRA) et équipement auxiliaire	EN 301 489-18 V.1.1.1 (9-2000)
ETS 300 828 :1998 (02-1998) <i>2001/C105/02</i>	30.11.2001
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM); Emetteurs et récepteurs radiotéléphoniques pour le service mobile maritime fonctionnant dans les bandes VHF	EN 301 843-2:V1.1.1 (02-2001)
ETS 300 830 (02-1998) <i>2001/C48/04</i>	31.5.2002
Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM) – Questions de compatibilité électromagnétique et de spectre radioélectrique (ERM) – Fonctionnant dans la bande de 1,5 GHz assurant la transmission de données	EN 301 489-19 V.1.1.1 (11-2000)

Normes techniques posant une présomption de conformité à l'exigence essentielle de l'art. 3, al. 2, OIT

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 300 086-2: v.1.2.1 (02-2001)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Service Mobile Terrestre; Equipement de communication radio muni d'un connecteur RF interne ou externe et servant principalement à la transmission analogique de la voix; Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

EN 300 113-2 (03-2001)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Service Mobile Terrestre (RP02); Equipement de communication radio muni d'un connecteur d'antenne et servant à la transmission de données (et de la voix); Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

EN 300 135-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – matériels radio de bande de canaux banalisée en modulation de phase (CEPT PR 27 Équipement radio) – Partie 2: EN harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 152-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Balises radiodélectriques maritimes d'indication de position en cas d'urgence (EPIRB) destinées à fonctionner à 121,5 MHz ou à 121,5 MHz et 243 MHz pour des besoins de localisation uniquement – Partie 2: EN harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 300 162-2 (12-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Émetteurs et récepteurs de radiotéléphones en VHF pour le service mobile maritime – Partie 2: Norme harmonisée couvrant l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 220-3 v.1.1.1 (09-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Appareils de faible portée (AFP) – Équipements radioélectriques fonctionnant dans la gamme de fréquences 25 MHz à 1 000 MHz avec des niveaux de puissance ne dépassant pas 500 mW – Partie 3: Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 224-2 (12-2000)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Service de recherche sur site; Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

EN 300 296-2: v.1.1.1 (02-2001)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Service Mobile Terrestre (RP02); Equipement de communication radio à antenne intégrée, destiné à la communication analogique vocale; Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 300 328-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Systèmes de transmission de données large bande – Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM à 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à étalement de spectre – Partie 2: EN harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 341-2 (11-2000)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Service Mobile Terrestre (RP02); Equipement de communication radio à antenne intégrée et servant à la transmission de signaux pour initialiser une réponse spécifique d'un récepteur; Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

EN 300 390-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Service mobile terrestre – Equipements de radio utilisant une antenne intégrée et destinés à la transmission de données et de la parole – Partie 2: EN harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 422-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Microphones sans fil fonctionnant dans la bande de fréquences 25 MHz à 3 GHz – Partie 2: EN harmonisée de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 300 433-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Service mobile terrestre – Equipements à canaux banalisés (CB) en modulation d’amplitude à double bande latérale (DBL) et/ou à bande latérale unique (BLU) – Partie 2: EN harmonisée couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 454-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Liaison large bande audio – Partie 2: EN harmonisée de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 698-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Émetteurs et récepteurs de radiotéléphone pour le service mobile maritime fonctionnant dans les bandes VHF utilisées sur les voies navigables terrestres – Partie 2: EN harmonisée de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 300 720-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Systèmes et appareils de communications UHF embarqués – Partie 2: EN harmonisée couvrant l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 025-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Appareils de radiotéléphone en VHF pour la téléphonie générale et appareils associés pour appel numérique sélectif (DSC) de classe „D“ – Partie 2: EN harmonisée de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 178-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Équipements radiotéléphones portables VHF pour le service maritime mobile fonctionnant dans les bandes VHF (seulement pour les applications non GMDSS) — Partie 2: EN harmonisée de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 357-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Appareils analogiques audio sans fil à haut débit utilisant des antennes intégrées fonctionnant dans la bande de fréquences 863 MHz à 865 MHz recommandée par la CEPT – Partie 2: EN harmonisée de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 406 v.1.4.1 (01-2001)

2001/C105/02

Système de télécommunications numériques améliorées sans cordon (DECT); Norme européenne (EN) harmonisée s'appliquant au système de télécommunications numériques améliorées sans cordon (DECT), et couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 419-1 (12-1999)

2001/C48/04

Système de télécommunications cellulaire numérique (GSM Phase 2) – Exigences de raccordement pour le système global de communications mobiles (GSM) – Partie 1: Stations mobile dans les bandes du GSM 900 et DCS 1800; Accès (GSM 13.01 version 4.0.1) (parties applicables: 12.1.1, 12.1.2, 12.2.1, 12.2.2, 13.1, 13.2, 13.3-1, 13.4, 14.1.1.2, 14.1.2.2, 14.3, 14.4.1, 14.5.1, 14.6.1, 14.7.1, 19.1, 19.2, 19.3, 20.1, 20.2, 20.3, 20.4, 20.5, 20.6, 20.7, 20.8, 20.9, 20.10, 20.11, 20.12, 20.13, 20.15, 20.16, 20.20.1, 20.20.2, 21.1, 21.2, 21.3.1, 21.3.2, 21.4, 22.1, 25.2.1.1.4, 25.2.1.2.3, 25.2.1.2.4, 25.2.3, 26.2.1.1, 26.2.1.2, 26.2.1.3, 26.2.2, 26.6.1.1, 26.6.1.2, 26.6.13.10, 26.6.13.3, 26.6.13.5, 26.6.13.6, 26.6.13.8, 26.6.13.9, 26.7.4.6, 26.7.5.7.1, 26.8.1.2.6.6, 26.8.1.3.5.2, 26.8.2.1, 26.8.2.2, 26.8.2.3, 26.8.3, 26.9.2, 26.9.3, 26.9.4, 26.9.5, 26.10.2.2, 26.10.2.3, 26.10.2.4.1, 26.10.2.4.2, 26.11.2.1, 26.12.1, 26.12.2.1, 26.12.3, 26.12.4, 27.6, 27.7, 31.6.1.1, 34.2.1, 34.2.2, 34.2.3)

EN 301 419-2 5.0.3 (04-1999)

2001/C48/04

Système de télécommunications cellulaire numérique (Phase 2+) – Exigences de raccordement pour le système global de communications mobiles (GSM) – Stations mobiles à intervalle de temps multiple pour transmission de données à haut débit par circuit commuté – Accès (GSM 13.34 version 5.0.3)

EN 301 419-3 5.0.2 (11-1999)

2001/C48/04

Système de télécommunications cellulaire numérique (Phase 2+) – Exigences de raccordement pour le système global de communications mobiles (GSM) – Éléments pour l'amélioration des appels vocaux – Stations mobiles – Accès (GSM 13.68 version 5.0.2) (parties applicables: 26.14.5.2, 26.14.7.3, 26.14.8.1)

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 419-7 v.5.0.2 (11-1999)

2001/C48/04

Système de télécommunications cellulaire numérique (Phase 2+) – Exigences de raccordement pour le système global de communications mobiles (GSM) – Bande de fréquences ferroviaires (R-GSM) – Stations mobiles – Accès (GSM 13.67 version 5.0.2) (parties applicables: 12.3.1, 12.3.2, 12.4.1, 12.4.2, 13.9, 14.7.3, 20.21.1, 20.21.2, 20.21.3, 20.21.4, 20.21.5, 20.21.6, 20.21.7, 20.21.8, 20.21.9, 20.21.10, 20.21.11, 20.21.12, 20.21.13, 20.21.15, 20.21.16, 20.21.18, 26.10.2.2, 26.10.2.3, 26.10.2.4.1, 26.10.2.4.2)

EN 301 423 (12-2000)

2001/C105/02

Compatibilité Electromagnétique et Spectre Radioélectrique (ERM); Norme européenne (EN) harmonisée s'appliquant au système de terrestre de téléphonie en vol (TFTS), et couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE

EN 301 426 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour stations terriennes mobiles terrestres (LMES) pour données à faible débit fonctionnant dans les bandes de fréquences 1,5/1,6 GHz, couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 427 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Télécommunications – Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – EN harmonisée pour stations terriennes mobiles terrestres (LMES) pour données à faible débit fonctionnant dans les bandes de fréquences 11/12/14 GHz, couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 428 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour microstations (VSAT) en émission seule, en émission réception ou en réception seule fonctionnant dans les bandes de fréquences 11/12/14 GHz, couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 430 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour stations terriennes portables (TES) pour reportage d’actualité par satellite (SNG) fonctionnant dans les bandes de fréquences 11-12/13-14 GHz, couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 441 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour stations terriennes mobiles, incluant les stations portatives pour réseaux de communications personnelles par satellite (S-PCN) dans les bandes 1,6/2,4 GHz du service mobile par satellite couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 442 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour stations terriennes mobiles, incluant les stations portatives pour réseaux de communications personnelles par satellite (S-PCN) dans les bandes 2,0 GHz du service mobile par satellite couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 443 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour microstations (VSAT) en émission seule, en émission/réception, en réception seule fonctionnant dans les bandes de fréquence de 4 GHz et 6 GHz, couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE.

EN 301 444 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour stations terriennes mobiles terrestres (LMES) fonctionnant dans les bandes de fréquence de 1,5 GHz et 1,6 GHz fournissant des communications vocales et/ou de données, couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 459 v.1.2.1 (10-2000)

2001/C48/04

Télécommunications – Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – EN harmonisée pour les terminaux de transmission par satellite pour services interactifs (SIT) et pour usager (SUT) émettant vers des satellites en orbite géostationnaire dans les bandes de fréquence 29,5 à 30,0 GHz, couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 502 v.7.0.1 (07-2000)

2001/C48/04

Norme harmonisée pour système global pour communications mobiles (GSM) – Équipements de station de base et de répéteur couvrant les exigences essentielles de l’art. 3.2 de la directive R & TTE (GSM 13.21 version 7.0.1 Release 1998)

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 511 v.7.0.1 (12-2000)

2001/C105/02

Système global de communications mobiles (GSM); Norme harmonisée pour les stations mobiles dans les bandes GSM 900 et DCS 1800, et couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la Directive R&TTE (1999/5/EC) (GSM 13.11 version 7.0.0 Release 1998)

EN 301 681 v.1.2.1 (01-2001)

2001/C48/04

Stations terriennes et systèmes à satellites (SES) – Norme européenne (EN) harmonisée s'appliquant aux stations terriennes mobiles (MES) des systèmes à satellites géostationnaires pour mobiles, y compris aux stations terriennes portables, destinées aux réseaux de communications personnelles par satellites (S-PCN) fonctionnant dans les bandes de fréquences à 1,5/1,6 GHz du service mobile par satellite (SMS), et permettant de satisfaire aux exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 721 v.1.1.1 (05-2000)

2001/C48/04

Systèmes et stations terriennes de satellites (SES) – Norme harmonisée pour stations terriennes mobiles fournissant des communications de données bas débit (LBRDC) sur satellites en orbites basses (LEO) et fonctionnant dans des bandes de fréquence inférieures à 1 GHz, couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 751 v.1.2.1 (12-2000)

2001/C48/04

Systèmes radio fixes – équipements point à point et antennes associées – Norme harmonisée générique pour systèmes radio fixes numériques point à point et antennes associées, répondant aux exigences essentielles relatives à l'art. 3.2 de la directive 1999/5/CE

Référence du document
Référence journal officiel CE
Titre du document

Limite de validité du document
Référence du document de remplacement

EN 301 753 v.1.1.1 (03-2000)

2001/C105/02

Systèmes Radio Fixes; Equipements Point à Multipoint et antennes associées; Norme harmonisée générique pour systèmes radio fixes numériques Point à Multipoint et antennes associées, répondant aux exigences essentielles relatives à l'art. 3.2 de la Directive 1999/05/CE

EN 301 783-2 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Service mobile terrestre – Equipements de radioamateurs disponibles dans le commerce – Partie 2: Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 796 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme européenne harmonisée pour les appareils de téléphone sans cordon de la première génération (CT1 et CT1+) couvrant les exigences essentielles selon l'art. 3.2 de la directive R & TTE

EN 301 797 v.1.1.1 (07-2000)

2001/C48/04

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme européenne harmonisée pour les appareils de téléphone sans cordon de la deuxième génération (CT2) couvrant les exigences essentielles selon l'art. 3.2 de la directive R & TTE

ETS 300 086/A2 (02-1997)

31.8.2002

2001/C48/04

Équipement et systèmes radio (RES) – Groupe mobile terrestre – Caractéristiques techniques et conditions d'essai pour équipement radio avec connecteur RF interne ou externe destiné principalement à la transmission vocale analogique

**EN 300 086-2
V.1.2.1 (02-2001)**

Référence du document <i>Référence journal officiel CE</i> Titre du document	Limite de validité du document Référence du document de remplacement
ETS 300 113/A1 (02-1997) <i>2001/C48/04</i>	30.9.2002
Équipement et systèmes radio (RES) – Service mobile terrestre – Caractéristiques techniques et conditions d’essai pour équipement radio destiné à la transmission de données (et vocale) et possédant un connecteur d’antenne	EN 300 113-2 (03-2001)
ETS 300 384/A1 (02-1997) <i>2001/C48/04</i>	
Systèmes de radiodiffusion – Émetteurs de radiodiffusion sonore à très haute fréquence (VHF), modulés en fréquence	
ETS 300 487/A1:1997 (11-1997) <i>2001/C105/02</i>	
Stations et systèmes terriens par satellite (SES); Stations terriennes mobiles réceptrices (ROMES) fonctionnant dans la bande de 1,5 GHz et assurant la transmission de données; Spécifications de radiofréquence (RF)	
ETS 300 719-1 (06-1997) <i>2001/C48/04</i>	
Équipement et systèmes radio (RES) – Service d’appel de personnes privé desservant des zones étendues – Partie 1: Caractéristiques techniques pour systèmes d’appel de personnes privés desservant des zones étendues	
TBR 06 (01-1997) <i>2001/C48/04</i>	31.10.2001
Équipements et systèmes radio (RES) – Télécommunications numériques européennes sans cordon (DECT) – Exigences générales pour le raccordement des terminaux	EN 301 406 v.1.1.1 (07-2000)
TBR 23 (03-1998) <i>2001/C48/04</i>	30.9.2002
Compatibilité électromagnétique et questions de spectres radioélectriques – Système de téléphonie en vol (TFTS) – Exigences techniques pour le TFTS	EN 301 423 (12-2000)

Ordonnance sur les installations de télécommunication (OIT). Désignation de normes techniques pour les installations de télécommunications

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.04.2001
Date	
Data	
Seite	1430-1456
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 340

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.